Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 038-213801368-20261006-202627-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **CRACHIER**

Arrêté portant autorisation d'une vente au déballage	**Arrêté 2026 0027**

Le Maire de Crachier,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de commerce, notamment son article L. 310-2 ;

Vu la déclaration préalable de vente au déballage présentée par Madame Eliane CURT, reçue en mairie le 22/09/2026;

Considérant que cette vente au déballage se déroulera 45 chemin du Marinier du 7/11/2026 au 8/11/2026 ;

Considérant la nécessité de réglementer la vente au déballage organisée par Madame Eliane CURT pour permettre au bon déroulement de celle-ci.

ARRÊTE

Article 1er – Autorisation

La vente au déballage organisée par Madame Eliane CURT est autorisée 45 chemin du Marinier à CRACHIER du 7/11/2026 au 8/11/2026

Article 2 – Conditions

L'organisateur est tenu de respecter les dispositions législatives et réglementaires applicables aux ventes au déballage, notamment celles prévues par l'article L. 310-2 du Code de commerce.

Il veille au respect des règles de sécurité, de salubrité et de tranquillité publiques ainsi qu'au maintien de la libre circulation des personnes et des véhicules.

Article 3 – Responsabilité

L'organisateur demeure responsable de l'installation, de l'organisation et du déroulement de la manifestation. Il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants et du public.

Article 4 – voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet de :

- recours gracieux motivé, adressé à Monsieur le Maire de CRACHIER ;
- recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1).

Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.

Article 5 – Exécution

Monsieur Nicolas REYMOND est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Crachier, le 6 octobre 2026
Le Maire
Nicolas REYMOND

MAIRIE DE CRACHIER 38